

COMPTE RENDU : BALADE URBAINE JACOB

I. Balade urbaine

➤ Square du Docteur Herpin

Maire : Les jeux du square du Docteur Herpin sont en cours de rénovation. Nous y installons des jeux plus adaptés. Cependant, nous faisons face à un retard lié à un problème de fourniture de revêtements. Nous testons actuellement une solution combinant un revêtement en gomme, permettant à l'herbe de pousser naturellement. Ce léger contretemps impacte le calendrier initial des travaux.

➤ RD933

Maire : Ici, existe un projet consistant à démolir les bâtiments entre ORPI, LCL, Tabalese, le cordonnier, Proxi, le coiffeur et Longchamp. Le bâtiment où se situent LCL et ORPI ne tient pas. Celui d'après, où se situe le cordonnier, est fissuré. L'idée est de démolir, reconstruire et refaire un projet avec des commerces.

➤ Allée des Bosquets

Maire : Se situe ici l'ancienne entrée de chantier pour un puit d'évacuation. Aujourd'hui, la SGP a racheté la parcelle sur l'Allée et souhaite la valoriser en réalisant un projet immobilier. Nous sommes en opposition, car dès le départ nous leur avons dit que nous voulions réaliser un parking. Cela permettrait d'avoir une zone de stationnement pour l'école, à l'abord d'Eugène Massé, pour le marché et les futurs commerces sur la RD933. Il y aura un parking et un espace vert permettant de cacher le puit d'évacuation.

➤ Avenue Ferrer

Maire : Nous avons constaté la présence régulière de squats en soirée sur l'Avenue Ferrer. L'arrêté en vigueur contre les attroupements couvre Eugène Massé, la Place Jacob, Camille Nicolas et nous le prolongerons sur l'Avenue Ferrer.

Concernant l'école Jacob 1, les planchers présentent des signes d'affaissement. Nous avons déjà déplacé 2 classes et nous pensons que 2 autres sont dans le même état. Pour mener une étude complète, nous préférons vider l'ensemble des classes du bâtiment. C'est dans ce cadre que le skatepark situé à proximité a été démonté afin de libérer de l'espace pour l'installation d'algécos provisoires. Il a été déplacé à l'AMV. Un réaménagement est prévu, accompagné d'études approfondies. A ce stade, le coût des travaux est estimé à 3 millions d'euros, car il faudrait refaire toutes les fondations. C'est pour cette raison que nous demandons des études plus complètes. Nous travaillons également sur un espace vert de jeux d'enfants. Une partie des jeux sera récupérée de Bayard. Nous referons les bancs et sans doute le terrain de pétanque. Un grillage sera également installé.

➤ Allée Victoire Lemeaux

Habitant : L'allée Victoire Lemeaux est la seule rue en double-sens. Nous sommes pourtant quasiment sur un sens giratoire ici, et le dimanche, nous rencontrons des difficultés à circuler.

Maire : Nous pouvons étudier sa mise en sens unique. Pour l'instant, nous attendons le plan de circulation.

Habitant : Tous les poids lourds évitent la nationale et passent par Collaveri – Anatole France. Afin d'éviter les dos d'ânes, ils circulent sur la piste cyclable. Pouvez-vous faire quelque chose à ce sujet ?

➤ **Rue Saint Claude**

Maire : Un des bâtiments, géré par 1001 Vies Habitat, est très énergivore. Une réunion a eu lieu il y a 2 semaines afin d'accompagner les locataires, voir leur situation et comment ils pourraient être relogés. Nous réalisons une reconstitution de logements. L'idée est de pouvoir démolir l'immeuble d'ici 1 an, 1 an et demi, en fonction des situations de relogement. Comme ils ont encore un prêt depuis plusieurs années, nous sommes en train de regarder s'ils peuvent reconstituer une partie de leur offre de logement sur une parcelle située à côté du parc Nature & Loisirs Clémenceau. Une partie de ce dernier est dans la continuité d'un bâtiment qui appartient déjà à 1001 Vies Habitat, donc ils reconstitueront une partie de leur offre là-bas, ce qui permettra que leur prêt ne soit pas redistribué ou qu'il y ait un déficit.

Habitante : Après démolition, que prévoyez-vous de construire à la place ?

Maire : Nous réfléchissons à réaliser un parking ou un espace végétalisé.

II. Temps d'échange

Habitante : Je tenais à vous signaler que le petit bonhomme rouge du passage piéton a disparu depuis plusieurs mois. Il ne reste qu'un trou à l'endroit où ses pieds étaient fixés, ce qui représente un danger réel pour les piétons.

Maire : Vous pouvez effectuer un signalement sur le dispositif GRC.

Habitante : Au niveau du stade, des branches d'arbres débordent sur la route et il faut se baisser pour pouvoir passer. C'est assez inconfortable pour les piétons. Au niveau de la rue Saint Claude, le trottoir est étroit, les voitures y stationnent en partie, les poubelles y restent souvent. De plus, une plaque d'égout - ou un élément similaire -, assez dangereux, oblige à descendre sur la chaussée.

Maire : J'en prends note.

Habitante : Sur Schuman, vous aviez indiqué que des travaux seront effectués en 2026 pour la rénovation des trottoirs. Pensez-vous que des arbres seront également replantés ?

Maire : La rénovation complète de la voirie Schuman est estimée à un coût de 2 millions d'euros. Pour cette raison, nous procéderons par étapes, en plusieurs tranches. Nous

replanterons des arbres en au moins 3 phases, étant donné l'étendue du secteur. Si les travaux doivent s'étendre jusqu'à Jean Lefèvre, ils seront également réalisés par étapes successives. Par ailleurs, l'assainissement a été réalisé cette année.

Habitante : Au niveau de la Rue du Pressoir, la chaussée au niveau du stop est détruite.

Maire : Cette rue est privée et appartient à la résidence. Les travaux devraient être effectués par 1001 Vies Habitat. Si la Ville paie, le trésorier peut refuser le traitement de la facture. Nous travaillons aujourd'hui aussi sur cette rue. Le bâtiment que vous voyez Rue Saint Claude va être démolit car il pose des problèmes énergétiques. Un accompagnement des locataires est prévu. Nous souhaitons également requalifier cet espace avec une zone de parking, peut-être avec des espaces végétalisés.

Habitante : Les habitants de la Rue du Docteur Herpin rencontrent de grandes difficultés pour se garer. Auparavant, nous disposions d'un parking à la place de l'immeuble, mais nous en avons été expulsés. On nous a alors indiqué que nous pouvions stationner au centre de santé, mais il nous a aussi été enlevé, sans compensation. Nous avons dû nous rabattre sur les places de parking du square, mais celles-ci ont également été supprimées pour instaurer une zone bleue. Cette situation pénalise les résidents. Serait-il possible de mettre en place des macarons résidentiels, même échancés et avec une date limite, en attendant la création d'un nouveau parking à la place de l'immeuble Rue du Pressoir ? Par exemple, ces macarons pourraient être attribués aux habitants jusqu'à une certaine adresse.

Maire : J'entends votre situation. Le stationnement dans le parking du square Herpin est limité à 3 heures, ce qui reste une durée relativement généreuse pour une zone bleue. Si j'accorde un macaron pour ce parking, à qui pourrais-je raisonnablement le refuser dans le secteur ? À quasiment personne. En effet, ce type de macaron est, en principe, attribuable à l'ensemble du quartier. Dans un contexte résidentiel, cela entraînerait un usage prolongé des places par des véhicules qui resteraient stationnés sans bouger. Le parking serait ainsi occupé durablement, ce qui compliquerait davantage la recherche de places disponibles. Je tiens à rappeler que les bâtiments ici ont été construits dans les années 1960, sans solution de parking, car les places sont sur l'espace publique. Aujourd'hui, il y a des normes à respecter. Par la suite, dans les années 80-90, on a connu l'essor du « tout voiture », avec une forte augmentation du nombre de véhicules par foyer.

Des parkings seront créés sur Eugène Massé. Nous travaillons sur la création d'un parking Rue du Pressoir. Je regarderai s'il est possible d'instaurer une zone bleue avec macaron, mais il faut voir l'application derrière.

Habitante : Je rencontre aussi de grandes difficultés pour stationner, surtout avec mes horaires atypiques. Il m'arrive de tourner pendant trois quarts d'heure, voire une heure, avant de trouver une place. Parfois, je finis par garer ma voiture du côté de la mairie, et le lendemain matin, je ne me souviens même plus où je l'ai laissée. Le parking du centre médical est souvent vide et reste ouvert. Serait-il possible d'y stationner, moyennant une participation annuelle ?

Maire : Sur la résidence Jean Lebas, on compte environ 70 logements occupés à l'année. Une vingtaine de places de stationnement sont privatisées pour les résidents. Lorsqu'une personne demande un renouvellement, nous vérifions systématiquement si elle possède un véhicule avant de lui accorder l'accès au stationnement dans la résidence. Mais il n'y a pas que les résidents concernés : le personnel du foyer-résidence Jean Lebas utilise également ces espaces. Il s'agit de 5 à 6 agents, dont certains n'habitent pas la commune et viennent donc en voiture. Il faut aussi prendre en compte le personnel des deux crèches — Saint-Claude et Les Lutins du Cèdre — ainsi que les agents du CMS. Certains commencent très tôt, dès 7 heures du matin. Si j'autorise les habitants à venir se garer sur ce parking, cela signifie que, dès 7 heures, les personnels des structures ne trouveront plus de place pour stationner. Déjà aujourd'hui, ils rencontrent des difficultés à se garer en journée. Ceux qui arrivent un peu plus tard, vers 9h ou 9h30, trouvent parfois le parking saturé : des agents y sont déjà stationnés, des parents déposent leurs enfants, et certaines personnes extérieures, voyant le portail ouvert, en profitent pour s'y garer — ce qui réduit d'autant plus les places disponibles. Ouvrir le parking la nuit soulève également des questions de sécurité pour les résidents. C'est pourquoi, la plupart du temps, il reste fermé en dehors des horaires d'activité. Si une ouverture devait être envisagée pour des personnes extérieures, elle ne pourrait se faire que sous conditions : un système avec l'obligation de libérer les places avant 7h du matin.

Habitant : Rue du Docteur Herpin, nous n'avons aucune place de stationnement. Les trottoirs sont relativement larges, la route aussi. Nous pourrions envisager d'installer des panneaux de stationnement, sans que cela ne gêne les riverains. Par moment, à défaut de place, on se gare sur le trottoir.

Maire : Pour avoir l'accessibilité, il faut 1 mètre 40 d'espace. Nous pouvons regarder s'il y a des places à recréer. Vous connaissez aussi la situation Rue du Docteur Herpin.

Habitante : Au niveau du stop, Rue Saint Claude, la circulation est dense et les véhicules roulent souvent très vite. On a failli me rentrer plusieurs fois dedans. C'est très dangereux. Peut-on installer un miroir ?

Maire : J'en prends note.

Habitante : La Rue de Vaujours est concernée par un projet de réfection. Est-ce qu'un stationnement unilatéral est inclus dedans, car la rue est en sens unique, ou bien un élargissement des trottoirs ?

Maire : Il est prévu de travailler en 2026 sur la Rue de Vaujours, en lien avec la proximité du parc Nature & Loisirs Clémenceau. Dès l'année prochaine, nous avons pour projet d'élargir un trottoir, de réduire la chaussée, avec l'intégration possible d'une zone de ralentissement afin de permettre d'avoir un cheminement piéton. Ce type d'aménagement implique nécessairement la fin du double sens de circulation et il devient difficile de créer des places de stationnement.

Habitante : Des voitures stationnent constamment sur le parking de Grand Frais de manière prolongée. Les personnes qui arrivent vers onze heures ou midi pour faire leurs courses rencontrent des difficultés à se garer.

Maire : Il existe deux parkings privés, liés aux enseignes Grand Frais et Lidl, qui sont parfois occupés par des véhicules dits « ventouses ». Ces stationnements étant privés, c'est au propriétaire des lieux de recenser les véhicules concernés et de les signaler à la Police nationale afin qu'une procédure puisse être engagée. J'ai d'ailleurs déjà alerté les propriétaires à ce sujet.

Habitants : Nous habitons à côté du stand de tir et les nuisances sonores induites sont très gênantes, surtout le week-end. Récemment, le bruit a été amplifié et nous avons l'impression que l'orientation du tir en est la cause. Cela nous réveille le matin.

Maire : Des travaux d'isolation ont déjà été réalisés par le passé afin d'atténuer les nuisances sonores. Nous disposons par ailleurs de conventions avec la Police municipale de Livry-Gargan, ainsi qu'avec d'autres communes, pour encadrer les activités en semaine, notamment parce qu'il existe peu de stands de tir et que la Police municipale doit également suivre des formations. Je vais vérifier si des ajustements, comme un repositionnement d'arbres ou d'autres mesures, ont été mis en place autour du stand de tir. Je vais examiner ce qui a été fait jusqu'à présent et identifier ce qui pourrait être amélioré.

Habitant : Est-il prévu d'installer des dos d'ânes Rue du Docteur Herpin ?

Maire : Nous attendons la fin des travaux du Grand Paris, pour pouvoir refaire la voirie Rue du Docteur Herpin. Cela se fera plutôt en 2027. Nous réaliserons des zones de ralentissement également.

Habitants : Depuis l'installation du city, des personnes viennent le soir et il y a énormément de nuisances sonores. Serait-il possible d'installer un panneau indiquant qu'à partir d'une certaine heure, il est nécessaire de limiter le bruit ? Cela permettrait de sensibiliser les jeunes adultes aux nuisances qu'ils causent et de les responsabiliser.

Habitante : J'ajouterais que des bouteilles d'alcool sont souvent laissées sur le parking au petit matin. À partir de minuit, nous rencontrons d'importants problèmes ici.

Maire : N'hésitez pas à appeler la Police municipale.

Habitant : Je suis également concerné par des problèmes de nuisances sonores le samedi. La dernière fois, j'ai appelé la Police nationale à 3 heures du matin et je suis tombé sur le répondeur. Par ailleurs, je tiens à signaler que l'ancien cimetière est très sal.

Maire : Une campagne de désherbage est en cours. Il y a eu un relancement du marché.

Habitante : Y'aura-t-il un parking sur la gare du Grand Paris express ?

Maire : Il n'y aura que des parkings sécurisés pour les vélos et nous renforcerons les lignes de bus, notamment la ligne 147. A l'avenir, les transports faciliteront les déplacements et réduiront peut-être le nombre de véhicules par foyer.

Habitante : Pourquoi n'y-a-t-il pas d'abris aux arrêts de bus 623 ?

Maire : Nous travaillons sur le sujet avec Île-de-France Mobilités. Ils ont obtenu de nouvelles conventions aujourd'hui.

Habitante : Je trouve que la municipalité ne nous informe pas suffisamment sur les actualités de la ville. Par exemple, je suis tombée par hasard sur la page Instagram de la ville, où j'ai vu qu'une maison médicale avait été inaugurée à Vauban. C'est une très bonne nouvelle, surtout avec la pénurie de médecins, mais nous n'en sommes pas informés autrement. Je pense que beaucoup ne sont pas au courant. Il faudrait donc mettre en place un affichage public pour mieux communiquer.

Maire : Nous avons bien communiqué à ce sujet dans le magazine de la Ville de juillet. Vous avez également pu le voir sur notre page Instagram. Par ailleurs, nous réalisons des vidéos et utilisons d'autres moyens pour informer au mieux les habitants.

Habitant : Serait-il possible d'installer une caméra de surveillance au square pour faire face au problème de nuisances sonores ? J'ajouterais qu'il y a régulièrement des déchets au sol, et qu'il serait intéressant de créer un caniparc.

Maire : Je regarderai cela.